



Chambres d'agriculture France, la FNSEA et EDF Renouvelables signent une Charte pour développer et mieux encadrer les projets photovoltaïques au sol sur terres agricoles

Face aux enjeux que pose le changement climatique aux secteurs de l'énergie et de l'agriculture, et en réponse aux objectifs nationaux définis par la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en France (objectif de 35,1 GW à 44 GW de capacités installées en 2028, pour 10 GW en service aujourd'hui), , Chambres d'agriculture France, la FNSEA, organismes représentant les agriculteurs, et EDF Renouvelables, développeur et producteur d'énergie solaire et éolienne, ont signé ce mardi 19 janvier 2021, au siège de la FNSEA, une charte de bonnes pratiques pour développer et mieux encadrer le développement des projets photovoltaïques au sol impliquant des terres agricoles au sein des territoires.

Cette charte permettra d'encourager les complémentarités entre agriculture et solaire photovoltaïque en France. Elle fera l'objet d'un suivi annuel et les premiers projets à développer verront le jour à l'horizon 2022.

La Charte signée ce jour est le fruit de deux ans de travail d'analyse et de concertation entre les Chambres d'agriculture France, la FNSEA et EDF Renouvelables pour **assurer un développement raisonné de l'énergie solaire photovoltaïque, composante essentielle de la transition énergétique, dans le monde agricole.**

Afin de garantir la préservation des terres et la pérennité de l'activité agricole, EDF Renouvelables s'engage à respecter un processus encadré avec la profession agricole pour élaborer ses projets solaires sur terres agricoles.



En collaboration avec la Recherche & Développement d'EDF, EDF Renouvelables travaille sur différentes solutions technologiques innovantes d'installations solaires en adéquation avec les conditions d'exploitation agricoles : panneaux solaires surélevés pour permettre le passage d'engins agricoles, panneaux mobiles pilotés par un système intelligent permettant d'adapter leur inclinaison en fonction des besoins d'ensoleillement des plantes, des conditions météorologiques, et de la nature du sol, etc.

Ces approches innovantes permettront à EDF Renouvelables de répondre aux enjeux de la transition énergétique et du Plan Solaire du Groupe EDF qui vise à être l'un des leaders du solaire en France avec un objectif de 30 % de part de marché d'ici 2035.

« La préservation des espaces agricoles est une priorité pour faire face aux enjeux alimentaires, climatiques et de renouvellement des générations ; objectif défendu par les Chambres d'agriculture dans la planification urbaine et l'élaboration des documents d'urbanisme. L'activité de production agricole doit prévaloir partout où elle peut être maintenue. Cette charte permettra donc d'examiner au cas par cas la pertinence d'une collaboration entre les exploitants agricoles et EDF Renouvelables et les Chambres d'agriculture s'assureront que ce développement se fasse dans le respect de l'activité première des agriculteurs. » Sébastien Windsor, président des Chambres d'agriculture.

« Cette charte constitue une réelle avancée : elle permet de structurer le développement du photovoltaïsme en France, tout en protégeant les terres agricoles et leur fonction productrice. Nous souhaitons que l'agrivoltaïsme tel que nous l'entendons mette fin aux conflits d'usage en rendant compatible le travail agricole et la production d'électricité durable. Nous serons très attentifs à ce que cette diversification des revenus des agriculteurs n'empiète pas sur la production alimentaire. Cette charte est une nouvelle démonstration du rôle majeur que jouent les agriculteurs dans la lutte contre le changement climatique, en faisant d'eux des climacteurs. » Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

« EDF Renouvelables, acteur leader des énergies renouvelables, est fier de s'associer et de signer avec les représentants de la filière agricole française, la FNSEA et l'APCA une charte de bonnes pratiques qui permettra une coopération bénéfique à tous pour



relever les défis environnementaux, agricoles et énergétiques posés par le changement climatique. Cette charte est le fruit d'une relation historique et d'un dialogue constructif entre les signataires. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans notre rôle d'accompagnement des territoires vers la transition énergétique et il nous permettra de progresser dans les objectifs du Plan Solaire d'EDF, qui vise à faire du Groupe l'un des leaders du solaire en France, grâce notamment à une utilisation responsable et concertée des sols. » Bruno Bensasson, Directeur exécutif du groupe EDF en charge du pôle Energies renouvelables et Président Directeur Général d'EDF Renouvelables.

À propos des Chambres d'agriculture France

Les Chambres d'agriculture sont présentes dans chaque département et région et au niveau national avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture. Elles contribuent au dynamisme économique de leur territoire dans une logique de développement durable : développement des exploitations, gestion des ressources naturelles, préservation de l'environnement. Elles accompagnent les agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement en leur apportant une assistance effective sur les aspects techniques, économiques, administratifs. Elles s'engagent au quotidien, aux côtés des agriculteurs, pour la performance durable de l'agriculture et des territoires.

@ChambagriFrance

https://www.instagram.com/chambres_agriculture/?hl=fr

<https://chambres-agriculture.fr/>

Contact presse :

Iris Roze – Tel : 06 09 86 02 26 – iris.roze@apca.chambagri.fr

À propos de la FNSEA

La FNSEA, premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (blé, porc, lavande, cheval...), et près de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français



dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés. La FNSEA promeut l'innovation, une innovation au service du quotidien, pour un développement durable de la Ferme France. Le réseau FNSEA dynamise la vie locale, dialogue avec les citoyens et défend chaque agriculteur et chaque agricultrice au quotidien.

www.fnsea.fr Twitter : @FNSEA

Contact presse :

Marion Fournier – Tel : 07 60 29 56 17 – marion.fournier@reseaufnsea.fr

À propos d'EDF Renouvelables

EDF Renouvelables est un leader international de la production d'électricité renouvelable avec une capacité installée éolienne et solaire de 13,2 GW bruts dans le monde. Majoritairement présent en Europe et en Amérique du Nord, EDF Renouvelables poursuit son développement en prenant position sur des marchés émergents prometteurs tels que : le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient. Historiquement active dans l'éolien terrestre et le photovoltaïque, la Société se positionne aujourd'hui fortement sur l'éolien en mer et sur des technologies nouvelles comme le stockage d'énergie. EDF Renouvelables assure le développement et la construction de projets d'énergie renouvelable ainsi que leur exploitation-maintenance. EDF Renouvelables est une filiale du groupe EDF.

Pour plus d'information : www.edf-renouvelables.com/

Suivez-nous sur LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/edf-renouvelables> et sur Twitter @EDF_RE en français et @EDF_Renewables en anglais.

Contact presse :

Manon de Cassini-Hérail – Tel : +33 (0)1 40 90 48 22 – manon.decassini-herail@edf-re.fr

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PHOTOVOLTAIQUES AU SOL

Dans le cadre des objectifs nationaux définis par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE-objectifs PV de 36 à 45 GWc en 2028) pour le développement de l'énergie photovoltaïque, l'APCA, la FNSEA et EDF Renouvelables France ont mené un travail d'analyse et de concertation depuis novembre 2018 afin de définir un cadre de bonnes pratiques pour un développement de projets photovoltaïques au sol conciliant la préservation des terres agricoles, la production agricole, l'activité économique de la filière agricole et la lutte contre le réchauffement climatique.

Actuellement, le développement PV au sol est principalement mené sur des terrains artificialisés (friches industrielles, délaissés autoroutiers, anciennes décharges...). Mais au regard des objectifs nationaux susvisés, les besoins fonciers pourraient aller au-delà de cette typologie de sites.

C'est pourquoi, pour tout nouveau projet de production d'électricité photovoltaïque qui serait envisagé sur des terres agricoles, l'APCA, la FNSEA et EDF Renouvelables France préconisent, pour garantir la préservation des terres et la pérennité de l'activité agricole, la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Un développement des projets photovoltaïques au sol en complément des bâtiments et installations agricoles qui restent prioritaires.
- La mise en place d'un comité de suivi à l'échelon local entre l'opérateur, la Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles en amont de toute étude préalable, pour tout nouveau projet photovoltaïque en complémentarité avec une activité agricole existante ou créée dans le cadre du projet.
- Un passage en CDPENAF pour avis à l'échelle du département, lequel sera pris en considération.
- Pour la phase d'élaboration du projet, EDF Renouvelables France se rapprochera de la Chambre d'Agriculture départementale pour soumettre le dossier et constituer un comité de suivi. Ce comité sera notamment en charge:
 - d'analyser les aménagements et spécificités du projet envisagé pour permettre la coactivité devant impliquer le maintien d'une activité durable et rentable pour l'activité agricole ;
 - d'analyser l'étude mandatée par l'opérateur auprès d'un expert agronome afin d'apprécier la complémentarité entre les deux activités ;
 - d'émettre un avis sur la complémentarité développée par le projet ;
- De privilégier la mise en place de services environnementaux dans le cas de mesures compensatoires environnementales à mettre en place sur du foncier agricole
- Une durée d'exploitation de la centrale ne pouvant excéder trente-cinq ans ;
- La réversibilité totale de l'installation avec l'utilisation d'ancrages sans béton ou l'engagement de l'opérateur d'enlever les ancres béton en fin d'exploitation ;
- La remise en état des terrains après démantèlement de l'installation ;
- Le recyclage de l'ensemble des matériaux recyclables par le biais de filières dédiées ;
- EDF Renouvelables France accordera la plus grande attention au travers des mesures de compensation agricoles collectives à l'équilibre économique des territoires agricoles ainsi qu'à leurs besoins afin de promouvoir la création de valeur ajoutée à l'échelon local.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre cette chartre pour tout nouveau projet photovoltaïque au sol en lien avec une activité agricole et dresseront chaque année un bilan de leurs actions dans le cadre de cette démarche de manière à assurer le respect de ces engagements.



Bruno Bensasson
Président directeur général de EDF
Président directeur général de EDF
Président directeur général de EDF

Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA

Sébastien Windschitl
Président des Chambres Agricoles de France